



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 7 mai 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 21 mai 2012

SEANCE DU 14 MAI 2012

Délibération n° D20120234

PARTENARIAT AVEC LE PARC INTERREGIONAL DU MARAIS  
POITEVIN POUR LE SUIVI DE LA POPULATION D'ANGUILLES DANS LA  
SEVRE NIORTAISE

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi  
21 mai 2012

**Présidente :**

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO

**Secrétaire de séance :** Mme Anne LABBE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Nathalie SEGUIN donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Guillaume JUIN donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Virginie LEONARD donne pouvoir à Bernard JOURDAIN

**ESPACES VERTS ET NATURELS**

**PARTENARIAT AVEC LE PARC INTERREGIONAL DU MARAIS  
POITEVIN POUR LE SUIVI DE LA POPULATION D'ANGUILLES  
DANS LA SEVRE NIORTAISE**

Madame Nicole GRAVAT Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Face au déclin de l'anguille européenne, l'Europe a émis en septembre 2007 un règlement européen qui institue des mesures de reconstitution du stock d'anguilles. La France a envoyé son plan de gestion national le 17 décembre 2008 conformément au règlement. Le plan de gestion a ensuite été approuvé par la commission européenne le 15 février 2010.

L'évaluation des mesures du plan de gestion est organisée par bassin, par "rivières index" sous l'appellation "Monitoring anguille".

Pour le COGEPOMI Loire, côtiers vendéens et Sèvre Niortaise, le bassin de la Sèvre niortaise est retenu comme rivière index.

A ce titre, un suivi de la dévalaison de l'anguille argentée doit être mis en place sur la Sèvre niortaise. Le Parc Interrégional du Marais Poitevin en est le maître d'ouvrage (action n°2012-124).

Une étude de faisabilité, confiée au bureau d'étude Fish Pass, a été restituée en début d'année 2010 et a permis de définir les sites retenus, les aménagements à prévoir, le protocole, pour la mise en place de ce suivi technique et scientifique des stations, à partir de 2012.

Le principe retenu du suivi est celui de capture-marquage-recapture (CMR) sur 2 moulins situés juste en amont de Niort, ayant été équipés autrefois de pêcherie d'anguille, aujourd'hui hors d'état de fonctionner.

Il s'agit des moulins de Bégrolles (propriété privée) et du Pissot (propriété Ville de Niort).

Comme pour toutes les espèces d'animaux sauvages, l'énumération directe et exhaustive du nombre d'anguilles dévalantes est impossible faute de méthode adéquate disponible.

En capturant des individus, puis en les marquant et en les relâchant, la proportion d'individus marqués et recapturés dans les sessions d'échantillonnage sera représentative de la proportion d'individus marqués dans la population globale dévalante.

Le Parc Interrégional du Marais Poitevin en tant que maître d'ouvrage de ce suivi scientifique, propose à la Ville de Niort, de réaliser des travaux sur sa propriété du Moulin du Pissot afin d'équiper l'ouvrage hydraulique d'une pêcherie scientifique.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le Parc Interrégional du Marais Poitevin ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjointe déléguée

**Signé**

**Nicole GRAVAT**